RISQUES infos

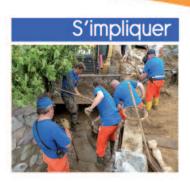
Bulletin de liaison n°31 – Juin 2013



Risques majeurs : Quelles participations civiles et citoyennes ?









Connaissez-vous

les prestations du centre de documentation de l'IRMa?

Au fil des années, l'Institut a développé une offre de services et d'information dans le domaine des risques majeurs naturels et technologiques à destination des professionnels et du grand public :

Une bibliothèque ouverte à tous

• Un fonds documentaire diversifié et actualisé sur les risques naturels et technologiques (prévention, gestion de crise, réglementation...).

Des produits d'information diffusés à nos adhérents-abonnés :

- La « Revue de presse » hebdomadaire est un service de veille électronique indispensable qui vous assure un suivi régulier de l'actualité des risques et des évolutions réglementaires.
- « **Panoramas** » synthétise chaque trimestre toute une sélection d'informations juridiques (nouvelle réglementation, jurisprudence, questions parlementaires...)



- accueil du public
- recherches documentaires
- réalisation de bibliographies...

Pour rester au cœur de l'information, rien de plus simple, il vous suffit d'utiliser le formulaire d'adhésion-abonnement placé sur notre site Internet (rubrique « L'Institut ») : http://www.irma-grenoble.com/



de couverture :
Réserve communale
de la sécurité civile

de Seyne sur Mer © La Seyne sur Mer

Est édité par l'Institut des Risques Majeurs 15, rue Eugène Faure 38000 Grenoble

Directeur de la publication :Henri de Choudens

de la rédaction : François Giannoccaro

Rédacteur en chef :

Laurence Cassagne

Réalisation :

Imprimerie Notre-Dame Montbonnot

ISSN 0999-5633

Quelques sites internet

- Blog consacré aux Réserves Communales de Sécurité Civile, développé par le Cabinet Schell.Consultant
 - http://reserves-communales.blogspot.fr/
- Site internet dédié à la réserve communale de La Seyne sur Mer http://www.rcsc-laseyne.fr/
- Site internet dédié à la réserve communale de Mougins http://reserve-communale-de-securite-civile-mougins.fr/
- Blog de la conférence riveraine de Feyzin http://www.conferenceriveraine.fr/

Avec le soutien du :

- Conseil Général de l'Isère
- Conseil Régional Rhône-Alpes





L'Institut des

Risques Majeurs

Votra canam sai sur sagannean



Dans la prévention des risques, l'intervention en cas de crise, la gestion de la post crise, l'implication des citoyens est un complément indispensable aux plans et dispositifs divers prévus par les autorités et à leur mise en œuvre.

Des exemples nombreux montrent que cette implication se fait très spontanément et très efficacement lors de situations dangereuses. La solidarité s'exprime rapidement, une entraide de proximité s'organise en attendant l'arrivée des secours.

Cette implication spontanée, ne peut cependant pas exclure le besoin d'organisations plus structurées d'une participation citoyenne à la sécurité commune.

La loi incite tout citoyen à concourir à la sécurité civile. Cela passe évidemment par la connaissance par chacun des risques auxquels il est éventuellement soumis et par les comportements à adopter en cas de survenance du risque. Des actions sont menées à différents niveaux pour fournir ces éléments à la population et y développer une culture du risque.

Par ailleurs, l'implication citoyenne dans la gestion de crise, existe sous des formes très diverses, souvent importantes : sapeurs pompiers volontaires, associations de sécurité civile, croix rouge et plus récemment réserves communales de sécurité civile...

D'autres structures plus modestes voient de plus en plus le jour, suite à des événements dommageables souvent répétitifs telles les inondations par exemple.

Le présent numéro de « Risque infos » se propose de jeter un regard non exhaustif sur toutes ces initiatives qui en fait, impliquent un grand nombre de citoyens. Ces initiatives remarquables méritent d'être encouragées et multipliées, pour que chacun, dans la limite de ses possibilités, puisse participer activement à sa sécurité, à celle de sa famille et à celle de tous.

> Henri de Choudens Président de l'Institut des Risques Majeurs

L'implication du citoyen dans le développement d'une culture du risque Matthieu Bitschené et Fabrice Mouret, Ministère de l'Intérie	4/5
Mattheu Dischene et Fabrice Mouret, Ministère de l'interie	
De l'information préventive à l'interprétation des risq Partager une culture du risque au profit d'une résilience sociale et territoriale	ues. 6/7
Jacques Faye, Ministère en charge de l'Écologie	
La doctrine publique de prévention des risques et des crises et la question du « public »	8/9
Geneviève Decrop, sociologue	
delievieve Deci op, sociologue	
Le Bénévolat de Sécurité Civile : Bilan et plan d'action Rapport de l'inspection générale de l'administration Janvier 2012	" 10
Synthèse réalisée par Henri de Choudens, IRMa	
Les réserves communales de sécurité civile (RCSC) Marie-Danièle Rino, Ministère de l'Intérieur	11/12
Réserves communales de sécurité civile : Expériences et bonnes pratiques Laurence Cassagne, IRMa	13
La réserve civile et citoyenne Niçoise	1 / / / / -
Yannick Dorgigne, Ville de Nice - Nice Côte d'Azur	14/15
La réserve communale de sécurité civile	16
de Champ-sur-Drac Joëlle Céroni, mairie de Champ-sur-Drac	10
Les citoyens du bassin Brévenne Turdine	17
au cœur de l'alerte en cas d'inondations Julie Couve, SYRIBT (Syndicat de Rivières Brévenne Turdine	17 (69)
L'Association Départementale des RAdioamateurs au service de la SEcurité Civile de la Loire :	18
ADRASEC 42	
Daniel Pichon, ADRASEC 42	
Sécurité civile, place et rôle du citoyen dans les Médias Sociaux en Gestion d'Urgence (MSGU)	19/20
Cédric Moro, Consultant	
La Protection Civile : des bénévoles professionnels au service des collectivités	21/22
Direction de la Communication, Fédération Nationale de Protection Civile	
C'est l'heure DICRIMHabitants participez! Justine Menguy, mairie de Salaise sur Sanne	23
Les assises sur la politique de prévention du risque inondation : une journée de réflexion nourrie du travail préalable avec 80 citoyens gardois Laure-Agnès Suita, Conseil général du Gard	24
Concours national « Mémo'Risks, ma ville se prépare L'action éducative, civile et citoyenne sur le thème des risques majeurs Camille Bezzina, IRMa	» 25
Union nationale des associations	20/27
de lutte contre les inondations (UNALCI)	26/27

L'implication du citoyen dans le développement d'une culture du risque

Matthieu Bitschené et Fabrice Mouret, Bureau de l'alerte, de la sensibilisation et de l'éducation des publics, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, Ministère de l'Intérieur

'enfer, c'est les autres ». Si la maxime peut, suivant les circonstances, trouver un fond de vérité, elle se trouve quotidiennement démentie par l'action de centaines de milliers de bénévoles au service de leurs concitoyens. Trop peu de gens savent, par exemple, que derrière la visière du casque du pompier qui les secourt se trouve un homme ou une femme qui a quitté son travail et / ou sa famille pour participer à l'action de la collectivité en matière de sécurité civile. Le citoyen a en effet une place à part entière dans son dispositif juridique et opérationnel, place parfois méconnue et pourtant fondamentale.

Le citoyen, un acteur au quotidien

La place du citoyen dans la gestion des risques majeurs ou de la vie courante est reconnue par la loi. L'article L.721-1 du code la sécurité intérieure indique ainsi que « Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile ». Si cette place est reconnue, elle est également relativisée et il n'est exigé du citoyen qu'une action inscrite « dans la mesure de ses possibilités ». D'où l'intérêt pour la société de veiller à ce que les possibilités de chacun soient les plus étendues possibles, afin d'ouvrir un large champ d'action et d'intervention. En effet, intervenir et agir, pour le citoyen, peut prendre des formes très différentes, qui sans être spectaculaires, n'en sont pas moins précieuses pour la bonne gestion des crises.

La simple prise de conscience, pour un

citoyen, de son environnement et des risques qui peuvent s'y concrétiser peut l'amener à les prévenir en les connaissant, ou être à même d'adopter les comportements les plus pertinents en cas de crise. Les principales consignes à respecter en cas de déclenchement du signal d'alerte¹ visent ainsi non seulement à permettre à la population de se mettre en sécurité, mais également à contribuer à la bonne marche de l'action des moyens de secours. Or, avec actuellement moins de 15 % de la population connaissant les principales conduites à tenir en cas d'événement2, les réactions peuvent aller à l'encontre de ce qu'exigerait la situation, et peuvent en alourdir le bilan.

Connaître les risques auxquels on est exposé du simple fait de son lieu d'habitation par exemple, pouvoir se protéger et protéger les autres en sachant donner l'alerte, appeler correctement les secours, savoir quand intervenir soi-même ou s'en abstenir, sont autant de facteurs clés contribuant à la bonne ou mauvaise gestion d'une crise. Pour y aider les citoyens, de nombreuses actions sont menées afin de leur permettre de disposer de l'information préventive permettant d'appréhender leur milieu et d'en connaître les risques identifiés. Les principales sont accessibles directement auprès des mairies (document d'information communale sur les risques majeurs) ou des préfectures (dossier départemental des risques majeurs), et contribuent ainsi à aider le citoyen à s'organiser en conséquence. La mise en place d'un plan familial de mise en sûreté (PFMS) en est l'aboutissement, et permettra, le jour où un aléa se concrétisera, de

pouvoir y réagir de la manière la plus appropriée.

Par ailleurs, une méthode a été ainsi développée au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06), appelée information préventive aux comportements qui sauvent (IPCS). Cette méthode permet au plus grand nombre de disposer des ressources nécessaires lors du déclenchement d'une crise. Loin d'être une formation technique, elle vise à développer la résistance à la panique et s'appuie essen- tiellement sur une approche comportementale pouvant être dispensée à des publics très variés, scolaires ou adultes. Créée dans les années 1990, cette méthode fait l'objet à la fois de travaux théoriques, doctorats et mémoires de master, comme de nombreuses mises à l'épreuve par la confrontation de populations avant bénéficié de cette information à des événements divers.

Le citoyen et la chaîne du secours

Si l'implication de chacun en tant que citoyen est une clé de la réussite de la gestion de crise, la participation de quelques uns aux dispositifs de secours est peu connue et pourtant essentielle. Au sein des personnels de la sécurité civile, la figure la plus connue est bien entendu celle du sapeur-pompier. Cependant, une grande part de la population ignore que 80 % d'entre eux, soit près de 200 000 personnels, contribuent aux missions de secours de manière bénévole, et acceptent, pour le bien commun, la charge d'une activité

lourde et dangereuse. Cette implication majeure doit cependant bénéficier de la reconnaissance qu'elle mérite, car si « le sapeur-pompier volontaire prend librement l'engagement de se mettre au service de la communauté (...) il exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels »4.

De même, la participation des associations agréées de sécurité civile permet d'associer 200 000 bénévoles aux actions de secours, et de mettre à disposition des moyens importants ainsi que des compétences spécifiques.

Enfin, depuis la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, les communes ont la possibilité de mettre sur pied une réserve communale de sécurité civile, chargée d' « appuyer les services concourants à la sécurité civile en cas d'événements excédant leurs moyens habituels (...) »⁵.

La citation d'Haroun TAZIEFF pourrait résumer à elle-seule ce qui est attendu du citoyen dans le développement d'une culture du risque : : « la seule façon d'éviter, autant que faire se peut, les catastrophes ou accidents graves, ou d'en limiter les effets, c'est de s'y préparer sans esprit catastrophiste mais avec lucidité et détermination ». En effet, développer la résilience des citoyens et de la population, c'est contribuer non seulement à sa protection, mais également au développement de l'ouverture et de l'attention aux autres. C'est donc participer à la réduction des incivilités et renforcer la qualité du « vivre ensemble ».

L'implication des citoyens dans la gestion

des risques est une

condition incontournable à son succès, tant leur apport est prépondérant au niveau de l'organisation institutionnelle comme au niveau de la facilitation de l'action des secours. Le développement de la culture du risque auprès du grand public est donc un impératif, afin que cette ressource soit pérennisée et que la population ait les capacités de résilience lui permettant de faire face dans les meilleures conditions possibles à la survenue des aléas.

1 Voir sur www.interieur.gouv.fr

2 Rapport 2011 du délégué aux risques majeurs (ministère de

...

l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

3 http://www.sdis06.fr/

4 Code de la sécurité intérieure, article L723-6

Plan familial de mise en sûreté

Une catastrophe majeure, qu'elle soit d'ordre naturel ou technologique, demeure une épreuve désorganisant la société et laissant l'individu seul face à la crise au cours d'un temps plus ou moins long. Dans ce cas, la préparation demeure un moyen efficace pour chacun de faire face à un tel événement et constitue une responsabilité conjointe, relevant des pouvoirs publics mais impliquant également le citoyen qui peut et doit y participer.

Le plan familial de mise en sûreté (PFMS) répond à cela. Il est, en effet, un outil à la disposition des habitants exposés à un risque naturel ou technologique. Sa finalité est de permettre aux citoyens d'anticiper au mieux la gestion de l'événement et de se préparer à le vivre de la façon la moins éprouvante. Il doit conduire ainsi à la diminution de leur vulnérabilité face à ce risque et développer la culture du risque des populations.

Le PFMS est un document intégré dans la nomenclature ORSEC et participe pleinement à la réponse globale de sécurité civile.



Voir les exemples de PFMS adaptés : Ville de Nice et Ville de Grenoble

En 2011, le ministère de l'Intérieur, par le biais de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), et l'institut des risques majeurs (IRMa) ont édité un guide « Je me protège en famille » présenté sous la forme de brochure indiquant les bonnes pratiques à adopter en cas d'événement et des fiches à compléter afin de construire son propre plan. À cette brochure, est associé un DVD « J'apprends à me protéger » qui présente pour les risques de la vie courante, les risques sanitaires et les risques majeurs les points suivants :

- une description synthétique,
- les réflexes à adopter,
- des informations pour tous sous formes de brochures, de jeux...
- des liens internet utiles.

De l'information préventive à l'interprétation des risques

Partager une culture du risque au profit d'une résilience sociale et territoriale

Jacques FAYE, Chef du bureau information préventive, coordination et prospective, Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

n 1987, à l'occasion de la loi sur la sécurité civile, la lutte contre les incendies de forêt et la prévention des risques majeurs, le législateur a inscrit dans l'article 21 un droit à l'information pour les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (aujourd'hui article L 125-2 du Code de l'environnement). Ce droit s'applique aux

risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

Vingt cinq ans plus tard, malgré les accidents de Tchernobyl ou d'AZF, les tempêtes Martin, Lothar, les inondations de Vendée et du Var et bien d'autres catastrophes... on constate toujours une certaine difficulté à aborder publiquement la gestion des risques et à mobiliser nos concitoyens sur le thème de la résilience sociale et territoriale alors que celle-ci

est une composante indispensable d'un développement durable.

La capacité d'une société à faire face à un événement de nature à engendrer une forte perturbation, dépend de sa cohésion interne et de sa vulnérabilité vis-à-vis de l'impact, mais aussi de la connaissance que chacun de ses membres peut avoir vis-à-vis de cet événement pour éviter la surprise et la peur. Si nous ne devons pas nier le danger, nous devons cependant le relativiser, l'apprécier à sa juste importance pour couper court à toute paranoïa.

L'information du citoyen se traduit par un dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) et un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) consultables en mairie et, depuis le déploiement des nouvelles technologies de l'information, sur des sites internet. Le code de l'environnement (article R125-12) précise ensuite que les consignes de sécurité sont portées à la connaissance du public par voie d'affiches. La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, consécutive à l'explosion de l'usine AZF et de fortes inondations en Languedoc et la vallée de la Somme, a complété les dispositions d'information préventive par l'inventaire des repères de crues historiques et la pose de repères correspondant aux plus hautes eaux connues. Elle oblige le maire à communiquer régulièrement en cas de prévention prévisibles. risques naturels



Repères de crues / Sommières (© Institut des Risques Majeurs)

Elle instaure aussi une information de l'acquéreur ou du locataire (IAL) d'un bien immobilier sur les servitudes existantes, relatives au zonage sismique et à un risque naturel, minier ou technologique.

Ces différentes dispositions sont-elles appliquées ? Plus ou moins et plutôt moins que plus, ce qui conduit à une grande fragilité de notre société face à des événements majeurs par méconnaissance des dangers. Or, l'article 4 de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 (article L 721-1 du Code de la sécurité intérieure) stipule que chacun concourt à la sécurité civile et l'article 5 (article L 312-13-1 du Code de l'éducation) institue pour tout élève une éducation aux risques.

Au-delà du respect des obligations réglementaires, on doit aussi se poser la question de la confiance. En effet, quel est le niveau de confiance accordé à la parole publique? Ceci nous conduit à envisager d'autres médias pour expliquer les choses et permettre ainsi à chacun de s'approprier le danger, le relativiser et adopter les dispositions nécessaires pour en minimiser les dommages.

Depuis les années cinquante, il est développé dans les grands parcs nationaux américains une approche d'interprétation. Il s'agit d'aider chacun à découvrir, à comprendre et à faire respecter le territoire dans lequel il se trouve. Ce sont les animateurs de ces parcs que l'on appela

interprètes. Par la suite, le journaliste Freeman Tilden l'a systématisée en la distinguant de l'éducation. En France, cette approche est timide. On a quelques beaux exemples en terme de connaissance scientifique avec le Palais de la Découverte, la Cité des Sciences et de l'Industrie ou la Cité de l'Espace. Elle apparaît depuis peu aussi pour les villes d'art et d'histoire avec l'obligation de création de centre d'interprétation d'architecture et de patrimoine (CIAP) avec l'appui scientifique, méthodologique et financier du Ministère de la Culture.

Pourquoi ne pas étendre cette activité à toutes les facettes du territoire et de la vie sociale en expliquant clairement les aléas et les enjeux par l'utilisation d'objets d'origine, l'expérience personnelle ou divers moyens d'illustration plutôt que par la communication d'une simple information sur les risques?

Aujourd'hui, l'école, les médias et Internet sont des vecteurs de connaissance très importants qu'il faut associer voire intégrer à une démarche de résilience sociale et territoriale. Chacun a un rôle à jouer.

L'école apporte pour la nouvelle génération, les éléments de base de la connaissance. Pour les adultes, les médias décryptent le moment, le présentent et l'analysent afin que chacun agisse à bon escient. Cependant, l'enseignant

manque d'outils pédagogiques adaptés et le journaliste est souvent incompétent et la recherche de l'audience pousse plus à la surenchère, au surprenant, au raccourci qu'à l'explication. L'exemple de la confusion entre vigilance et alerte pour la météo est très significatif à ce propos. Enfin, Internet a permis la diffusion et l'interaction. Cela a du bon et du moins bon comme la rumeur...

Pour développer une culture du risque, peut-on concevoir un centre qui donne au visiteur la possibilité d'accéder à des données scientifiques, puis les rende compréhensibles, et favorise enfin la mémorisation des contenus en stimulant ses émotions et ses sensations ? Pour cela, il devrait abriter au moins une exposididactique permanente, pédagogique, des expositions temporaires renouvelant l'intérêt des publics locaux, des ateliers pédagogiques pour les enseignants, un espace de rencontre pour accueillir débats et conférences et un espace de documentation ouvert au grand public, aux chercheurs et aux enseignants.

Un tel centre d'interprétation des aléas et des risques (CIAR), autonome dans son fonctionnement, partiel sur certains aléas comme les inondations, itinérant ou intégré comme un module d'un centre d'interprétation plus large de la ville ou du territoire, ne deviendrait-il pas le lieu de référence, d'échange et de concertation pour partager cette culture ? N'est-il pas aujourd'hui, un lieu nécessaire au regard des différentes enquêtes sociologiques sur la perception des risques et la confiance accordée par nos concitoyens vis-à-vis des différents acteurs de la société ?



Réunion publique DICRIM / Voreppe / 2011 (© ville de Voreppe)

Références

■ 1 Cadre d'actions de Hyogo

- 2 Centre d'interprétation d'architecture et de patrimoine
- 3 Centre d'interprétation des inondations de la vallée de la Rivière Rouge

La doctrine publique de prévention des risques et des crises et la question du « public »

Geneviève Decrop, Sociologue associé au laboratoire PACTE (IEP-Grenoble)

e « public » est le parent pauvre de la politique publique de prévention des risques naturels et technologiques. Il n'existe en fait que comme destinataire passif d'informations sur les risques encourus. Ce droit à l'information du public a été consacré par la loi du 22 juillet 1987 sur la prévention des risques majeurs. A l'époque, cette disposition était apparue comme une avancée majeure, une innovation démocratique dans le paysage de la prévention des risques majeurs en France. Las, 25 ans plus tard, force est de constater que les résultats de cette grande avancée ne sont pas au rendez-vous! Les dispositifs d'information de la population sont à la fois très formels et fort peu consistants, en tous les cas, tout à fait impropres à faire progresser dans le pays la culture du risque, comme on l'avait espéré. Mais il faut ajouter que sur bon nombre d'aspects, la politique publique de prévention des risques ne donne pas des résultats très convaincants. Outre le coût toujours plus élevé des dommages liés aux risques naturels, en particulier aux inondations, outre la récurrence de catastrophes majeures dans la dernière décennie (des inondations de la Somme à la tempête Xynthia et aux crues catastrophiques du Var), il faut se rendre à l'évidence que cette politique ne bénéficie d'aucun consensus dans la société. Elle fait même l'objet d'une opposition soit sourde, soit carrément ouverte, en ce qui concerne son dispositif principal, le plan de prévention des risques (PPRN ou PPRT), tant par les élus des collectivités locales que par les habitants des zones concernées par ces plans. Si bien que dans bon nombre

de cas, le PPRN est plus redouté que l'aléa naturel qu'il est censé prévenir. Les lacunes et les faiblesses du dispositif de prévention des risques sont régulièrement épinglées par les missions parlementaires, constituées après la survenue d'une catastrophe sans que rien n'en soit pour autant modifié¹. Au cœur des difficultés et des contradictions de la doctrine publique française relative aux risques naturels et technologiques, il y a, sans conteste, la question du « public », de la population, sous quelque forme qu'on la présente : « acceptation sociale des risques », « mémoire et culture de risque » (perte de...), « perception des risques » (erronées), etc. Mais, comme l'exemple de l'information du public le montre, il serait vain de proposer des mesures nouvelles qui risqueraient de n'être jamais que des emplâtres sur une jambe de bois. C'est dans ses fondements et ses principes qu'il faut interroger la doctrine publique des risques majeurs. Elle repose sur un certain nombre de postulats que rien jusqu'ici n'est parvenu à ébranler et qui pourtant sont hautement contestables. En voici quelques uns.

1. « La population est essentiellement passive, sujette à des comportements irrationnels et, en cas de crise, encline à la panique »

En vertu de ces vérités, très répandues dans les milieux de la sécurité civile, il est fortement recommandé de ne délivrer

que des messages rassurants (par exemple, si un incident se produit dans une centrale nucléaire, ou si un nuage toxique s'échappe d'une usine Sévéso) et assortir tout communiqué émanant de la préfecture du message suivant : « les émanations sont sans conséquences pour l'environnement et la santé des riverains ». On comprend aisément dans ces conditions pourquoi le droit à l'information du public est resté quasiment lettre morte : toute information sur un risque réel peut induire des réactions désordonnées et imprévisibles des individus concernés. En cas de crise, le premier réflexe des cellules de crise, préfectorale ou interne à l'usine concernée, sera de rassurer, de prévenir la panique et d'assurer l'ordre public.

2. « Le risque ne se négocie pas »

C'est un développement du premier point. Seul l'Etat et ses experts, détenteurs de l'intérêt général et de la connaissance, sont en mesure de définir le risque, de le porter à la connaissance des acteurs du territoire, de prescrire les mesures de protection et de veiller à leur bonne application. La population, ses élus, ses associations, ne pourraient qu'interférer négativement dans ce dispositif vertueux. L'irrationnalité, l'ignorance, voire l'influence des intérêts particuliers se conjugueront pour interdire une bonne appréciation des risques réels, objectifs. En effet, la conscience populaire des risques est obscurcie par une perception faussée des risques, subjective. On citera par exemple le cas courant où des

citoyens expriment vis-à-vis des centrales nucléaires une peur irraisonnée, tout en prenant tous les jours la route en toute quiétude, et ce en dépit des vérités statistiques les mieux établies!

3. « Le risque est le croisement d'un aléa et de vulnérabilité »

Cette belle définition, qui n'est pas fausse en elle-même, a cependant donné au champ du traitement du risque une confiquration très particulière et in fine assez préjudiciable. Car elle a abouti à distinguer rigoureusement l'aléa, soit le phénomène physique et la « vulnérabilité » soit la part sociale exposée. Chacun des deux termes est perçu comme indépendant et requérant des traitements appropriés et séparés, à tel point qu'on peut dire qu'en France, il y a des « communautés », des réseaux dédiés à l'aléa et des communautés dédiées à la vulnérabilité. En réalité, seules les premières ont acquis une véritable existence sociale.

4. « la prévention des risques repose sur la culture et la mémoire du risque, qui sont malheureusement défaillantes chez les populations urbaines, modernes et individualistes »

En vertu de cet axiome, on postule qu'il existe quelque chose comme « une culture du risque » distincte de la culture en général. Et on s'efforce de la réinsuffler dans les populations à grands renforts de

mallettes pédagogiques pour les enfants des écoles et de documents d'information, imposés notamment lors des transactions immobilières.

Or ces postulats ne sont confirmés par aucune étude sérieuse sociologique ou anthropologique. Certains sont même régulièrement démentis. L'exemple majeur est celui de la panique. Elle n'est attestée par aucun observateur, ni par aucune enquête post-catastrophe. Au contraire, il est abondamment documenté que dans les situations de catastrophes naturelles ou technologiques, ce sont les comportements de solidarité et d'entraide qui prévalent. La grande majorité des personnes victimes de tremblements de terres est secourue par les voisins indemnes et non par les équipes de secours acheminées à grand frais et grand bruit médiatique. Lors de l'ouragan Katrina, contrairement à des rumeurs médiatiques malveillantes, il n'y a pas eu de pillages, mais une auto-organisation de la population pour survivre dans une situation de défaillance totale des pouvoirs

A Toulouse, dans les jours qui ont suivi l'explosion d'AZF, ce sont les habitants et les acteurs de terrain (travailleurs sociaux, médecins de ville etc.) qui se sont mobilisés pour venir en aide aux sinistrés et aux victimes alors que les institutions centrales restaient paralysées. Les exemples sont innombrables².

Le postulat du risque non négociable, comme la définition de l'aléa et de la vulnérabilité ont pour effet de figer une vision du risque, décrochée de la réalité du territoire, une vision où l'aléa se détache dans un isolement qui n'a de réalité que dans l'imagination des doctrinaires parisiens du risque. Dans le territoire, les risques sont une dimension

parmi d'autres de la réalité vécue par les acteurs et les citoyens.

Ils ont des contreparties positives, car le risque est avant tout espoir de gain (et possibilité de perte). L'avalanche, c'est d'abord de l' « or blanc » et le lit majeur des rivières, des sites propices à l'installation humaine. La vraie question est alors celle qui est posée à une communauté donnée pour qu'elle décide, en toute responsabilité, quel niveau de protection elle est prête à s'accorder à elle-même et à quel prix.

Mais elle ne peut le faire que si elle a les bonnes cartes en main : la capacité et la liberté de l'expertise, le pouvoir de décision et de prescription, la responsabilité financière et en ce qui concerne le coût de la protection et celui des dommages. Elle sera alors en mesure de « négocier » le risque, comme un automobiliste expérimenté « négocie » un virage dangereux.

Dans cette optique, il n'y a pas non plus de « culture de risque » en soi, mais une culture du territoire, ou plus exactement, une relation au territoire, qui se tisse dans le temps où la mémoire des événements passés, négatifs et positifs, ne se sépare pas des attentes et des projets d'avenir, une relation en transformation continue, que les nouveaux venus (générations nouvelles, immigrés, etc.) intègrent et contribuent à faconner.

Ces quelques éléments dessinent, non plus « un public », « une population » en creux, objet de la sollicitude quelque peu pesante de l'Etat central, mais des communautés, des collectivités, responsables de leur devenir, « résilientes » et non plus seulement passivement « vulnérables ».



- PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels
- PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

¹ Voir par exemple, le rapport d'information parlementaire sur « les raisons des dégâts provoqués par la tempête Xynthia » ou le rapport du Sénat sur les crues du Var de 2010 et 2011.

² Voir Jacques Lecomte, Face aux catastrophes mortelles, la solidarité plutôt que l'égoïsme, in Przyluski et alii, Gestion des risques naturels. Lecons de la tempête Xynthia. Edition Quae. 2012.

Le Bénévolat de Sécurité Civile : Bilan et plan d'action

Rapport de l'inspection générale de l'administration - janvier 2012

Synthèse réalisée par Henri de Choudens, Président de l'IRMa

In rapport de l'inspection générale de l'administration a été réalisé suite à une mission confiée par le Ministère de l'Intérieur (janvier 2012).

Cette mission avait pour but de réaliser une analyse de la situation du « Bénévolat de Sécurité Civile » avec l'objectif de mieux connaître ce mouvement et de proposer des mesures d'encouragement à l'engagement bénévole.

Etat des lieux

Les effectifs du bénévolat de sécurité civile s'élèvent à 200 000 adhérents avec un noyau formé, actif et mobilisable d'environ 70 000 personnes.

Cette activité est principalement tournée vers la formation au secourisme et aux dispositifs prévisionnels de secours. En 2010, l'engagement opérationnel des bénévoles (hors formation au secourisme) a représenté environ 3 millions d'heures soit une valorisation estimée à 80 millions d'Euros.

L'investissement en matériel est de l'ordre de 200 millions d'Euros.

Les associations de bénévoles sont présentes sur l'ensemble du territoire et sont principalement constituées, pour les plus importantes, par la Croix Rouge, la Fédération nationale de protection Civile, le Secours Catholique, la Fédération Française des secouristes ...

Trois composantes constituent le mouvement des bénévoles de sécurité civile :

- les associations agréées de Sécurité Civile (800 associations avec un millier d'implantations géographiques)
- le bénévolat « feux de forêt » (zone Sud : 411 comités communaux feux de

- forêt, 11 575 bénévoles. Associations syndicales autorisées de défense des forêts contre l'incendie de la Région Aquitaine : 241 associations, 2 500 bénévoles)
- les réserves communales de sécurité civile (en 2009, 245 réserves recensées comprenant 2 109 réservistes)

Forces et vulnérabilité de ce mouvement associatif

- Fort dynamisme avec un noyau de bénévoles actifs et mobilisables, important et stable malgré une baisse des adhérents.
- Motivation fondamentalement altruiste avec le goût de l'action.
- Difficultés à recruter et fidéliser les jeunes adhérents.

- Gouvernance fragile voire déficiente, menace d'une évolution non maîtrisée et risques de dérives mercantiles.
- Manque de connaissance et de reconnaissance de la part de la puissance publique.
- Manque de cohérence du dispositif réglementaire et manque d'une doctrine d'emploi satisfaisante.

Propositions

Quatre orientations:

- confirmer la place des bénévoles dans la sécurité civile,
- recréer les conditions d'un dialogue serein pour les associations entre elles et avec les pouvoirs publics,
- refondre l'agrément de sécurité civile,
- reconnaître, valoriser et soutenir l'engagement bénévole de sécurité civile.

Télécharger le rapport complet :

Site du Ministère de l'Intérieur : **www.interieur.gouv.fr** dans la rubrique publications / rapports de l'IGA / sécurité civile Le rapport a été mis en ligne le 4 octobre 2012.

Une équipe de bénévoles en intervention © La Seyne sur Mer



Les réserves communales de sécurité civile (RCSC)

Marie-Danièle Rino,Chargée des "associations agréées de sécurité civile", Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, Direction des sapeurs-pompiers, Sous-direction des services d'incendie et des acteurs du secours, Bureau de l'administration, des finances, du pilotage de la performance, Ministère de l'Intérieur.

epuis la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, les communes ont la possibilité de créer une réserve communale de sécurité civile (RCSC), composée de citoyens bénévoles. Elles constituent un nouvel outil de mobilisation civile, ayant vocation à apporter un soutien et une assistance aux populations. Ces réserves communales de sécurité civile ont pour objet, « sous l'autorité du maire, d'appuyer les services concourant à la sécurité civile en cas d'événements excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières. À cet effet, elles participent au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités. Elles peuvent également contribuer à la préparation de la population face aux risques » (article 30 de la loi de modernisation de la sécurité civile), permettant ainsi aux communes de mettre

en place une organisation préventive. La circulaire d'application du 12 août 2005 précise les modalités de mise en œuvre de RCSC par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : création, organisation, conditions d'engagement, statuts, droits et obligations des réservistes, et l'intervention de la RCSC hors des limites de la commune.

La mise en œuvre de la réserve communale de sécurité civile

La création d'une RCSC est libre et placée sous la seule autorité de police du maire. Elle doit répondre, selon la volonté du Conseil municipal qui la créée par délibération, aux besoins de la commune. Elle pourra être ainsi chargée de tout ou partie des missions énumérées à l'article L. 724-1 du code de la sécurité intérieure (CSI). A aucun moment elle ne doit se substituer ou concurrencer les services publics de secours et d'urgence ou les associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide. Un arrêté municipal fixe ensuite les modalités de son organisation et de son fonctionnement. Elle est prise en charge financièrement par la commune. Sauf mission particulière confiée par la commune, la création d'un RCSC ne supposera en règle générale ni matériel lourd, ni équipement particulier, ni tenue spécifique. Sa gestion peut être confiée, par voie de convention, au SDIS ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (art L.724-2 du CSI).

Pour son fonctionnement, la réserve communale étant constituée par des bénévoles, le maire peut faire appel à des citoyens de tous âges et de tous métiers ayant les capacités et les compétences correspondant aux missions dévolues à la RCSC. Il n'existe pas de critère particulier de recrutement, d'âge ou d'aptitude physique. La loi prévoit un contrat d'engagement, qui n'est pas un contrat de travail, entre le réserviste et l'autorité communale (L.724-4 du CSI) qui établit clairement la situation de collaborateur occasionnel du service public du bénévole.

L'encadrement des bénévoles des réserves



© La Seyne sur Mer

Contexte réglementaire

Ces dispositions sont désormais codifiées aux articles L. 724-1 à L. 724-14 du code de la sécurité intérieure :

- La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a institué les réserves communales de sécurité civile (articles 30 à 33), et
- La loi n°2008-67 du 21 janvier 2008 ratifiant l'ordonnance n°2007-329 du 12 mars 2007 relative au code du travail (partie législative);
- Circulaire n° NOR INTE0500080C du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile ;
- Loi n° 2011-892 du 28 juillet 2011 tendant à faciliter l'utilisation des réserves militaires et civiles en cas de crise majeure.

communales de sécurité civile, lors des actions de soutien aux populations sinistrées, peut être confié par voie de convention à une association agréée de sécurité civile pour des missions de type C. Les modalités de mise en œuvre d'une réserve communale de sécurité civile créée dans une commune ayant obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS) sont précisées dans ce plan. (Nota bene : la réalisation d'un PCS est de la compétence de la commune concernée).

Missions de la réserve de sécurité civile

Les missions de la réserve communale

peuvent notamment consister à :

- contribuer à l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde.
- veiller à l'information et à la préparation de la population,
- participer aux actions de prévention des risques menées par la commune,
- prendre en charge l'assistance matérielle aux personnes sinistrées et les aider dans leurs démarches administratives.

Dans le cadre de ses missions, la RCSC peut intervenir au-delà du périmètre de la commune. C'est le cas notamment lorsque celle-ci est organisée et gérée administrativement en intercommunalité. Elle demeure alors sous l'autorité d'emploi du maire de chaque commune, au titre de ses

pouvoirs de police. En 2012, on dénombrait 245 réserves en activité et 305 en projet.

Enfin, dernièrement, la loi n°2011-892 du 28 juillet 2011 tendant à faciliter l'utilisation des réserves militaires et civiles en cas de crise majeure a intégré dans le dispositif de réserve de sécurité nationale, les réserves communales de sécurité civile. Ce nouveau dispositif a pour objet, en cas de survenance d'une crise majeure dont l'ampleur mettrait en péril la continuité de l'action de l'Etat, de permettre au Premier ministre de recourir aux différentes structures composant la réserve de sécurité nationale (réserve militaire, de la police nationale, sanitaire, pénitentiaire et de sécurité civile).

Réserves Communales, l'exemple américain des CERT Jean-Daniel SCHELL, Consultant en Gestion de Risques et Communication Institutionnelle



Les Réserves Communales de Sécurité Civile sont une solution française relativement récente. Ce concept de réserve citoyenne existe également dans d'autres pays et particulièrement aux Etats-Unis sous le vocable de CERT (Community Emergency Response Team) qui peut se traduire par « Equipe communautaire d'intervention d'urgence » exclusivement composée de citovens bénévoles. A l'origine, les pompiers de Los Angeles, tirant parti de diverses expériences consécutives à des tremblements de terre, ont décidé en 1985 de mettre en place une formation pour les habitants proposant spontanément leurs services lors de tels accidents afin que ces bénévoles apprennent les règles de base lors d'interventions et ne gênent pas l'action des sauveteurs. En 1993, la FEMA (Federal Emergency Management Agency – Agence fédérale de gestion de l'urgence) décide de subventionner la mise en place de programmes de formation de CERT pour l'ensemble des Etats-Unis. Ce programme de formation est actuellement disponible dans les 50 États, le District de Columbia, Porto Rico et les Îles Mariannes du Nord. L'objectif du programme CERT est d'éduquer les bénévoles à la préparation aux catastrophes, aux risques qui peuvent influer sur leur territoire et à les former en compétences de base en cas de catastrophe tels que la sécurité incendie, la recherche et le sauvetage, l'organisation d'une équipe CERT et les premiers secours. A l'issue de la formation théorique et pratique (délivrée gratuitement), les membres du CERT peuvent aider leurs concitoyens dans leur quartier ou sur leur lieu de travail, à la suite d'un événement, lorsque les intervenants professionnels ne sont pas immédiatement disponibles. Les membres des CERT sont également encouragés à soutenir les organismes intervention d'urgence en prenant un rôle plus actif dans les projets de préparation aux urgences dans leur communauté. Lors de leur activation, les membres des CERT sont employés comme fonctionnaires temporaires de l'administration à titre bénévole. Dans certains Etats, les membres des CERT sont admissibles à l'indemnisation des travailleurs pour des blessures subies lors des interventions.

La particularité du système américain est qu'un CERT peut être constitué aussi bien au niveau d'un Etat que d'un comté, d'une ville, d'une municipalité ou d'un campus universitaire voire d'un collège. Cette souplesse entraîne cependant un certain manque de rigueur puisque les différents CERT sont rarement coordonnés entre eux. A

l'échelle des Etats-Unis on compte environ 2 300 programmes de formation par an. Près de 3 300 CERT sont actuellement recensés. On estime le nombre de bénévoles actifs, revêtus de leur chasuble verte et de leur casque de chantier vert siglé CERT, entre 280 000 et 320 000 membres. Les trois Etats les plus en pointe sont la Californie avec 338 CERT, le New Jersey avec 177 CERT et le Connecticut avec 120 CERT. Le programme de base des CERT se compose de neuf modules totalisant 17,5 h de cours et 2,5 h de validation selon le schéma suivant : Module 1 : préparation aux catastrophes (2,5 h). Module 2 : La sécurité incendie (2,5 h). Module 3 : Secourisme partie 1 (2,5 h). Module 4 : Secourisme partie 2 (2,5 h). Module 5 : Recherche et opérations de sauvetage (2,5 h). Module 6 : CERT Organisation (1,5 h). Module 7 : psychologie des désastres (1 h). Module 8 : le terrorisme et le CERT (2,5 h). Module 9 : Examen du cours et exercice de simulation en cas de catastrophe (2,5 h).

Lorsqu'ils ne sont pas engagés en réponse aux catastrophes, les CERT neuvent :

- donner les premiers soins, assurer le contrôle des foules ou d'autres services lors d'événements communautaires,
- tenir des réunions de planification, de formation ou de recrutement,
- mener ou participer à des exercices d'intervention,
- récolter des fonds pour l'équipement d'intervention d'urgence dans leur communauté.

Comme on peut le constater à la lecture de cette brève présentation, une très grande liberté d'action est octroyée aux CERT y compris pour des missions de secours d'urgence et de lutte contre les incendies, choses impensables en France. Le maître mot aux Etats-Unis étant de faire primer la rapidité et l'efficacité même si cela doit empiéter sur les prérogatives des intervenants professionnels. L'idée de base, développée depuis une vingtaine d'années maintenant, est d'utiliser les équipes des CERT pour effectuer un grand nombre de tâches nécessaires en cas d'urgence car cela libère les intervenants professionnels hautement qualifiés pour des tâches plus techniques.

Un article mis en ligne le 31 mai 2013 sur le site internet de l'IRMa dans la rubrique actualité complète cette présentation des CERT (Community Emergency Repose Team) (structure américaine équivalente aux réserves communales de sécurité civile).

Réserves Communales de Sécurité Civile : **Expériences et bonnes pratiques**

Laurence Cassagne, Ingénieur à l'Institut des Risques Majeurs

a loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a créé un nouvel outil de mobilisation civique : les réserves communales de sécurité civile (RCSC).

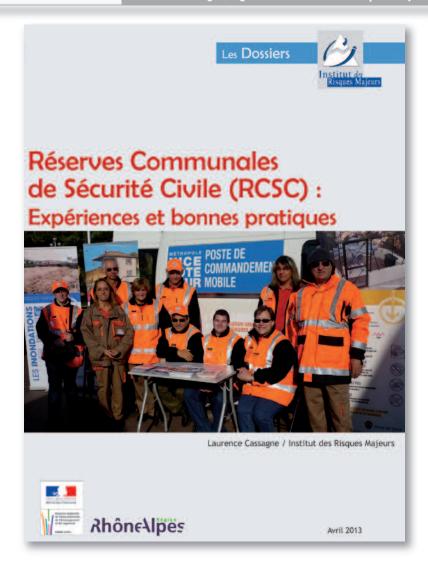
Une réserve communale de sécurité civile est chargée d'apporter son concours au maire dans les situations de crise, mais aussi dans les actions de préparation et d'information de la population, comme dans le rétablissement post-accidentel des activités. Elle contribue à ces actions en s'appuyant sur les solidarités locales et en les développant.

Afin de favoriser l'émergence des réserves communales de sécurité civile, l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) a souhaité étudier le fonctionnement de réserves existantes pour donner aux communes les outils nécessaires et des conseils pratiques pour la création et le maintien opérationnel des réserves.

Une analyse d'expériences a permis de faire une synthèse des difficultés possibles lors de la mise en place et du suivi d'une réserve communale ainsi que d'identifier les bonnes pratiques existantes.

Les résultats de l'étude de l'IRMa permettent de connaître pour chaque réserve :

- les outils d'information et les documents administratifs créés,
- les missions confiées aux réserves et leur fonctionnement,
- le matériel et le financement.
- le recrutement, les réservistes et les formations proposées,
- les collaborations avec les acteurs extérieurs (services de l'Ftat associations),
- l'utilisation d'internet (site internet dédié, page facebook ...),



■ le nom et les coordonnées des référents (responsables),

Après avoir échangé avec plus d'une dizaine de réserves communales, des mêmes objectifs à atteindre pour assurer la pérennisation et le maintien opérationnel de la structure ont été identifiés :

- créer un lien avec et entre les réservistes, bâtir une cohésion d'équipe, tendre vers un « esprit de corps »,
- maintenir la motivation des bénévoles.
- comprendre le rôle de la réserve, son fonctionnement et ses limites d'intervention,
- apprendre à travailler ensemble.

L'Institut des Risques Majeurs formule des propositions concrètes pour atteindre ces objectifs et identifie également les difficultés à prendre en considération tout en présentant des solutions.

Vous pouvez consulter toutes les données issues de l'étude sur le site internet de I'IRMa (www.irma-grenoble.com) dans la rubrique documentation / les publications de l'IRMa.

Cette action est soutenue financièrement par le Conseil Régional Rhône-Alpes et l'Etat (DREAL Rhône-Alpes).

La réserve civile et citoyenne Niçoise

Yannick Dorgigne, Gestionnaire réserve civile et citoyenne, Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques, Ville de Nice - Nice Côte d'Azur



Sur proposition du maire, le Conseil Municipal de la Ville de Nice a adopté le 25 juin 2010 une délibération créant une réserve communale dénommée la "réserve civile et citoyenne ". Au-delà des objectifs de prévention des risques et d'assistance à la population, la création d'une réserve est un moyen de mobiliser des individus qui souhaitent exprimer un engagement citoyen au bénéfice de la collectivité dans le domaine de la sécurité civile.

Les objectifs de la réserve s'articulent ainsi autour de 3 axes majeurs :

- assister les services de secours dans les missions de sauvegarde,
- s'armer de moyens humains supplémentaires notamment en période de crise,
- développer la culture du risque en sensibilisant et en informant la population.

Plus précisément, en période de crise la réserve, bras armé du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), assure des missions d'alerte de la population et d'évacuation des personnes exposées, d'accueil, de recensement, d'hébergement et de ravitaillement des sinistrés, d'information et d'appui logistique et administratif, ainsi que l'aide au retour à la normale.

Par ailleurs, la réserve intervient également hors période de crise afin d'améliorer le développement de la culture du risque. Ainsi, elle assure des missions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs, elle sensibilise au débroussaillement dans les zones à risques, participe aux enquêtes de recensement des populations vulnérables et à la mise à jour du PCS.

Enfin, une des actions préventives phares de la réserve civile et citoyenne est la sensibilisation aux risques majeurs de tous les élèves des classes de CM1 niçoises (soient plus de 3 500 enfants par an), en partenariat avec l'Education nationale.

Le recrutement

La réserve est composée de volontaires bénévoles placés en période d'activité sous l'autorité du maire. Ils bénéficient d'un acte d'engagement, valable un an et reconductible tacitement, faisant d'eux des collaborateurs occasionnels de la mairie. De ce fait, il suffit d'avoir la majorité légale, un casier judiciaire vierge et surtout une motivation forte pour aider ses

concitoyens si on souhaite intégrer la réserve. Peu importe la formation ou les

compétences initiales du candidat.

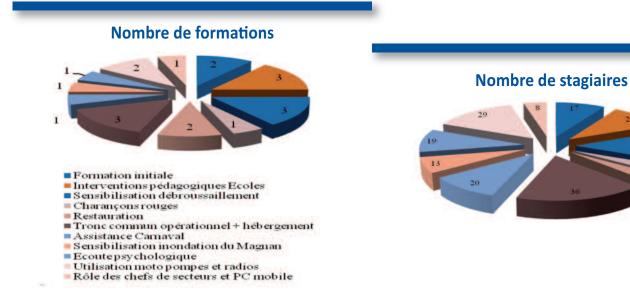
On distingue des réservistes experts, qui justifient de compétences et d'expériences spécifiques dans le domaine de la gestion des risques majeurs, des réservistes opérationnels qui n'ont, initialement, aucune expertise dans ce domaine. Au 31 mars 2013, la réserve compte 70 réservistes actifs dont 15 experts et 55 opérationnels.

A ce jour on dénombre 25 professions différentes parmi les réservistes recrutés : ingénieurs, géologue, policier (PN), libraire, expert immobilier, transporteur de officier de la voyageurs, marine marchande, fonctionnaire des finances, directeur commercial, vendeur, contrôleur dans les transports en commun, gardien d'immeuble, employé de grande surface, fonctionnaire territorial, chercheur/professeur à l'UNSA (Université Nice Sophia Antipolis), pompier, assistant familial, d'entreprise, logisticien artisan jardinier/paysagiste, responsable de sécurité dans l'hôtellerie, demandeur d'emploi, infirmières, parents au foyer... Il y a également des réservistes fonctionnaires de la VDN/NCA (Ville de Nice / Nice Côte d'Azur) et des réservistes à la recherche d'emploi.

La formation

La seule formation obligatoire est la formation initiale qui s'attache à donner les bases en matière de risques majeurs, d'organisation de crise et précise les rôles, droits et devoirs des réservistes.

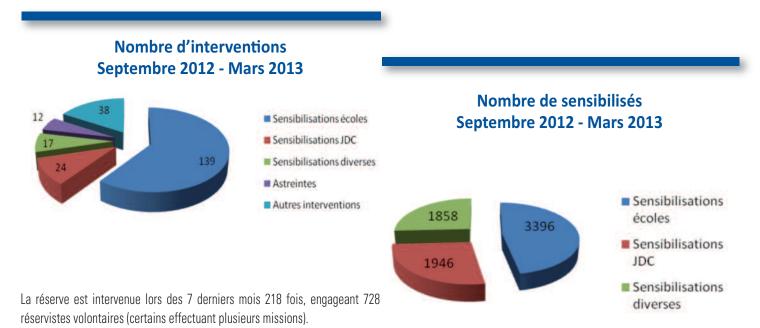
Par la suite, les réservistes peuvent choisir des formations en fonction de leurs souhaits. Elles peuvent concerner l'écoute psychologique, les interventions en école, l'utilisation des motos pompes, l'armement d'un standard de crise, l'hébergement de masse, etc.



Les interventions

du besoin.

Les réservistes interviennent en fonction de leur disponibilité, de leur choix et éventuellement des formations qu'ils auront suivies. Il n'y a pas de minimum ni de maximum d'interventions à réaliser. Les sollicitations peuvent se faire par le biais de mails ou de sms, en fonction de l'urgence



JDC: Journée Défense et Citoyenneté

Nous joindre

Reserve.civile@ville-nice.fr Secrétariat: 04 97 13 47 14 Responsable: 04 97 13 52 12

Site: www.nice.fr/rubrique Sécurité et Prévention

La réserve communale de sécurité civile de Champ-sur-Drac

Joelle Céroni, Adjointe, mairie de Champ-sur-Drac (38)



© Ville de Champ-sur-Drac (38)

Les origines

La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) de Champ-sur-Drac est née en novembre 2008. Notre village disposait déjà d'un réseau de « relais de quartier » depuis 2002 mais la loi de modernisation de Sécurité Civile de 2004 nous a permis d'offrir un cadre légal et règlementaire à cette équipe de volontaires : un contrat d'engagement signé entre le maire et des citoyens souhaitant renforcer les effectifs dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Les effectifs

Pour une population de 3 200 personnes environ, la réserve communale compte une quarantaine de membres qui participent pour une trentaine d'entre eux de façon régulière aux rencontres organisées : visites de sites à risques, formation gestes premiers secours et utilisation des défibrillateurs (2 premiers appareils sont installés, 2 nouveaux viendront compléter notre dispositif cette année), participation aux exercices que nous renouvelons 1 à 2 fois par an. Les réservistes sont également invités à tous les événements marquants

de la commune : réunions PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques), journée propreté, projections débats, vœux du maire ...

Les missions

Les réservistes ont une bonne connaissance du territoire communal, ils sont en lien avec les personnes vulnérables, recensés en mairie. Ils sont intégrés aux cellules opérationnelles du Plan Communal de Sauvegarde et interviennent au côté des élus et du personnel communal. Ils apportent leur soutien, et en retour, la mairie leur offre formation et statut.

La vie de la réserve

Toujours prêts à s'investir dans la vie communale, les réservistes sont une ressource qu'il faut valoriser : nous tentons de partager l'expérience que nous avons acquise depuis plus de 4 ans. Des membres actifs ont témoigné lors de colloques nationaux sur leur engagement, nous intervenons régulièrement à la demande de communes qui souhaitent

créer une réserve et, paradoxe de la situation, nous n'avions jamais, jusqu'au mois d'octobre dernier, fait appel à nos réservistes dans le cadre d'une crise réelle.

Le retour d'expérience

Dans les exercices que nous organisons chaque année, nous avons décliné le risque chimique, l'inondation, l'incendie, l'accident de TMD (Transport de Matières Dangereuses). Nous n'avions jamais imaginé la commune bloquée par la neige pour la Toussaint ...

Les exceptionnelles chutes de neige du dimanche 28 octobre 2012 nous ont contraints de déclencher le PCS : routes coupées, alimentation électrique interrompue sur une grande partie de la commune... et des moyens de communication dégradés nous ont conduits à mobiliser les réservistes. Leur proximité et la connaissance de leur quartier a permis de contacter très rapidement les personnes âgées injoignables par téléphone et souvent privées de chauffage. Ils ont pu leur apporter le soutien nécessaire.

....

Les citoyens du bassin **Brévenne Turdine**

au cœur de l'alerte en cas d'inondations



Julie Couve, Chargée de mission inondations au Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (69)

▶e réseau humain d'alerte a été mis en **J**place en 2011 par le Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (SYRIBT) grâce à la grande motivation et à la grande volonté des riverains des cours d'eau. Suite à la crue importante de 2008, est née une réelle envie d'agir tous ensemble pour limiter les dégâts et éviter de revivre la même catastrophe.

Fonctionnement du réseau d'alerte

Ce réseau est basé sur la solidarité entre l'amont et l'aval du bassin versant. Environ 120 riverains volontaires se sont déclarés auprès du syndicat pour participer au système.

Ainsi, chaque « sentinelle » surveille la montée de « son » cours d'eau et, lorsque le niveau de vigilance ou d'alerte est atteint, elle contacte l'élu référent de sa commune qui transmettra le message dans les communes situées en aval de façon à les prévenir. Cet appel passe par des communes « centre de vigilance » qui centralisent les appels de l'amont et les répercutent en aval. Ces centres de vigilance, qui constituent les points névralgiques de la chaîne, sont les communes les plus impactées par les inondations dans la vallée.

Chacun des 42 sites de surveillance du réseau « sentinelles », a été équipé grâce à une échelle limnimétrique par le syndicat de rivières Brévenne Turdine, et des repères « vigilance » et « alerte » vont prochainement être installés. Ces outils doivent faciliter l'observation de la montée des eaux par les riverains.

Le SYRIBT a également remis un « kit de surveillance » à chaque sentinelle : une besace rouge floquée avec le logo « ALERTE CRUES » et contenant un poncho rouge, une lampe de poche, un cahier d'observation ainsi qu'un certain nombre de fiches explicatives du système (numéros à appeler, etc.).

La sentinelle peut ainsi surveiller régulièrement (y compris en dehors des périodes d'alerte) la rivière et noter les niveaux dans son cahier d'observation. Les cahiers seront relevés de façon annuelle par le SYRIBT qui pourra ainsi constituer une base de données.

Avantages de ce type de système

Ce système devrait permettre d'anticiper l'arrivée des crues sur les centres bourgs les plus en aval. Il permet de mobiliser un grand nombre de personnes, de les sensibiliser et de les « conscientiser » face à ce risque majeur.



plus, cette alerte constitue une information très importante pour les maires des communes du bassin.

Elle constitue un outil d'aide à la décision supplémentaire (alerte météo, alerte préfecto-

rale...) quant au déclenchement ou non de leur plan communal de sauvegarde. Cette alerte est d'autant plus précieuse qu'elle reflète ce qui se passe réellement sur le cours d'eau.

Un système automatisé va très prochainement être mis en place par le SYRIBT de façon à compléter ce réseau « sentinelles ».



VIGILANCE-

L'Association Départementale des RAdioamateurs

au service de la SEcurité Civile de la Loire : ADRASEC 42

Daniel Pichon, Président ADRASEC 42



Les ADRASEC

Chaque association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile (ADRASEC) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, qui regroupe des radioamateurs bénévoles, motivés par la sauvegarde des vies humaines et qui se mettent volontairement, avec leur matériel et leur compétence, au service de la sécurité civile.

Chaque association est reconnue au sein d'une Fédération Nationale (FNRASEC) par la direction de la sécurité civile et par la direction des transmissions et de l'informatique du ministère de l'Intérieur, comme infrastructure supplétive utilisable lors d'opérations de secours en se tenant à la disposition du Préfet (SIDPC - Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles).

L'ADRASEC 42

Fondée en 1985, à l'initiative d'un radioamateur roannais, au départ la mission principale de l'ADRASEC 42 était la recherche de balises radio lors d'accidents d'aéronefs, sur réquisition de la direction de l'aviation civile.

L'association départementale a participé aux recherches d'avions dans le Mézenc, dans les monts du Lyonnais et plus récemment au sauvetage d'un appareil accidenté dans le massif du Pilat avec deux blessés à son bord.

Malgré l'évolution des techniques : satellites, GPS... la présence des radio-amateurs reste toujours d'actualité.

Agréé par les services préfectoraux de secours, l'ADRASEC 42 est partie prenante des plans de secours et exercices d'urgence départementaux (ORSEC). Notre connaissance du terrain est utilisée pour la mise en œuvre de réseaux radio. Pour faire face à toute éventualité, l'ADRASEC 42 dispose de 4 stations permanentes : préfecture de la Loire, SDIS, cellule d'urgence en mairie de Saint-Etienne et un PC mobile équipé de toutes les fréquences autorisées.

En 2013, l'ADRASEC 42 compte 14 membres et peut compter sur l'aide ponctuelle d'autres opérateurs en cas d'urgence.

Nous sommes affiliés à la fédération FNRASEC (Fédération Nationale des Radioamateurs au service de la SEcurité Civile) qui nous représente au niveau national et international.

La page facebook de l'ADRASEC 42

http://fr-fr.facebook.com/pages/ADRASEC-42/225813934148075?sk=map&activecategory=Photos&session_id=1334041762

Sites internet à consulter

http://www.adrasec42.org/ http://www.fnrasec.org/

Sécurité civile,

place et rôle du citoyen

dans les Médias Sociaux en Gestion d'Urgence (MSGU)

Cédric Moro, Consultant en communication et organisation sur les risques majeurs, Auteur du blog I-Résilience, Coordinateur du VOST Francophone, Contributeur de la communauté francophone des MSGU, d'OpenStreetMap et d'Ushahidi.

ans le cadre d'une crise de sécurité civile, le citoyen jouit de droits civils comme celui d'être secouru par la collectivité. En retour, il a le devoir de porter assistance aux personnes en danger tant que sa propre sécurité n'est pas remise en cause. Ce contrat social prend aujourd'hui une autre dimension avec la progression rapide des médias sociaux dans les usages de la population et la bonne résilience d'internet et des appareils nomades en cas de catastrophe. Le citoyen sinistré est, aujourd'hui plus que jamais, en capacité de s'informer sur la situation, de communiquer et de s'organiser avec d'autres personnes dans et hors de la zone sinistrée. Quelles réponses citoyennes à une crise de sécurité civile peuvent alors émerger de cette nouvelle forme de communication en réseau, très élargie et en temps réel ?

Si la loi de modernisation de la sécurité civile vise à renforcer le rôle du citoyen en tant qu'acteur de sa propre sécurité, il n'en reste pas moins que celui-ci bénéficie du droit inaliénable à être secouru par la collectivité. Or, dans le cadre d'urgences massives de sécurité civile, exercer ce droit en appelant les secours peut s'avérer problématique, notamment à cause de la saturation des lignes téléphoniques rendant les secours injoignables. Une des solutions à ce problème réside dans l'intégration des médias sociaux dans les communications d'urgence afin de désencombrer le réseau téléphonique. Sans disserter sur des aspects techniques, les communications sur les médias sociaux, et plus globalement par internet, passent par des transmissions beaucoup plus souples et résilientes que celles utilisées pour la voix en téléphonie.

Pour ne citer que quelques exemples illustrant cette réalité, dans les heures précédant l'ouragan Sandy aux Etats-Unis en 2012, la FEMA (Federal Emergency Management Agency) a recommandé aux citoyens de bien charger son téléphone mobile et d'utiliser les médias sociaux pour communiquer entre proches, permettant ainsi de libérer une partie des lignes vocales pour les appels urgents. Pendant cette tempête, un diabétique manquant d'insuline et ne pouvant joindre les secours au téléphone, a posté sur Twitter un appel à l'aide. Les internautes ont entendu son message et lui ont porté assistance. Au Japon, lors du tsunami du 11 mars 2011, une victime a été sauvée grâce à un message envoyé par sa famille sur Twitter, alors que le numéro d'appel d'urgence était encombré. Enfin, selon un récent sondage de la Croix Rouge canadienne, 63 % des Canadiens interrogés pensent qu'un message de détresse posté sur les médias sociaux des autorités devrait susciter une intervention et 35% pensent qu'un tel message entraînera certainement une intervention. Ainsi, les médias sociaux sont apparus pour beaucoup de responsables d'urgence comme une ligne vitale pour le citoyen. Au Canada, en Angleterre, aux Etats-Unis ou encore au Japon, les médias sociaux sont en cours d'expérimentation sur ce sujet des appels de détresse. En France, il conviendrait de réviser ou d'affiner une consigne d'urgence omniprésente dans les DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : celle de ne pas utiliser son téléphone pendant l'urgence.

Si le citoyen peut avoir besoin d'être secouru, il peut aussi être un acteur de la sécurité civile à travers plusieurs des communautés auxquelles il appartient, plus ou moins formalisées autour de ses lieux de vie. Dans l'urgence, des groupes d'entraide

peuvent s'organiser spontanément et localement, en minimisant le recours aux autorités. Ainsi, l'association varoise V.I.E. de l'eau a mis en place un réseau social de veille, d'alerte et d'organisation collective face aux crues du Gapeau dès les années 2000 par téléphone et plus récemment à travers les principaux médias sociaux. En Haute-Normandie, lors de la tempête de neige de mars 2013, un groupe spontané, mobilisait les médias sociaux pour porter assistance aux automobilistes (information sur le déneigement des routes, hébergement bénévole des naufragés de la route, mobilisation des tracteurs alentours pour sortir les véhicules, recherche de disparus...). Certaines communes, engagées sur les médias sociaux en temps de paix, activent ces réflexes citoyens pour améliorer leur réponse à la crise. Ainsi, quelques grandes villes ont appelé à partager sur Facebook les photos des événements neigeux de cet hiver, de diffuser alertes et consignes, d'encourager la solidarité de voisinage, en instaurant une réelle interaction avec leurs administrés. Ces initiatives restent encore des halbutiements et rares sont celles qui s'investissent dans le processus global des MSGU, de la prévention à la post-crise. Face à une catastrophe de grande ampleur, la masse d'informations à traiter sera telle que les services concernés seront débordés. Pourquoi alors inciter les citoyens à de la d'information si remontée massive personne n'est en mesure de la traiter, de la digérer? Des outils simples de micro-tâches à effectuer en ligne peuvent être créés pour que le citoyen, sur son territoire, vérifie, classe et localise en quelques clics des informations de crise en provenance des médias sociaux les plus utilisés.



S'il est devenu commun en sécurité civile de définir le rôle du citoyen inscrit dans son territoire, il est plus rare d'anticiper l'aide citoyenne extérieure. Via les médias sociaux, cette solidarité s'organise communément par des appels aux dons, des messages de réconfort ou de la circulation d'information de crise. Cependant, il existe des communautés de compétences, extraterritoriales et mobilisables en MSGU sur un territoire donné.

Par exemple, un VOST (Virtual operations support team) est une équipe opérationnelle en MSGU en interaction avec un gestionnaire de crise d'un territoire. Il peut avoir plusieurs missions : améliorer la conscience de la situation, remonter les appels de

détresse, identifier les rumeurs et manques d'information, valider et renforcer les messages des autorités. Selon l'ampleur de l'événement, un VOST, de préférence ancré localement, bénéficiera d'une aide extérieure des autres VOST.

La cartographie de crise constitue un autre champ où des volontaires, disposant de compétences techniques, peuvent intervenir à distance. Ainsi, aux quatre coins du monde, les contributeurs d'OpenStreetMap cartographient des régions entières à partir d'images satellites lors de crises majeures, en lien avec un opérationnel de terrain. Ainsi, le 1er VOST francophone, assistant à distance l'ONG Pompiers de l'urgence internationale suite au cyclone Haruna à

Madagascar en mars 2013, a demandé avec succès et sans formalisme, via les médias sociaux, l'assistance de ces communautés pour cartographier la zone sinistrée.

A travers ces exemples, il apparaît que les MSGU sont devenus un domaine incontournable en sécurité civile. Ils permettent de prendre en compte de façon plus complète le droit des citoyens au secours et à l'assistance et donc de sauver des vies et d'augmenter leur résilience. Pour en savoir plus sur la discipline des MSGU, le premier guide francophone sur le sujet est maintenant disponible gratuitement sur le site de l'IRMa.



Les organisations de défense civile intervenant en urgence en Nouvelle-Zélande ont identifié comme avantage d'ordre pratique dans les MSGU :

« . . .

- l'augmentation du volume d'informations et l'accélération de la collecte lors de la phase d'action,
- la précision des actions ciblées à travers l'identification en amont des points cruciaux,
- l'accélération du rythme de diffusion des informations auprès de la communauté,
- la couverture d'un public plus large et l'amélioration du rapport coût/efficacité de la diffusion d'information,
- le traitement rapide des rumeurs,
- l'amélioration de l'évaluation des besoins du public (notamment à travers l'utilisation d'outils d'analyse),
- l'amélioration des constats par les intervenants sur le terrain dans les zones de crise,
- l'intensification des liens sociaux et des interactions au sein de la communauté et le renforcement des rapports entre les organisations et la communauté ... » (source : introduction du guide MSGU)

Téléchargeable sur le site internet : www.i-resilience.fr

La Protection Civile:

des bénévoles professionnels

au service des collectivités

Direction de la Communication, Fédération Nationale de Protection Civile

a Protection Civile est une association nationale à but non-lucratif, reconnue d'utilité publique. Agréée de « Sécurité Civile », elle est devenue un auxiliaire indispensable des pouvoirs publics.

Par son expertise reconnue, la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC), forte de 32 000 membres, est un acteur majeur de la prévention, du secours et de l'aide aux populations en France. De l'accident de voie publique à la catastrophe naturelle, la Protection Civile adapte ses moyens humains, logistiques et stratégiques pour répondre aux sollicitations.

Elle s'investit de plus en plus dans la prévention des risques au travers des diverses formations grand public, dans l'animation de réserves de sécurité civile auprès des collectivités locales et dans la multiplication de conventions avec les partenaires publics et privés.

Le secours à personne

Grâce à son réseau d'antennes, de collaborateurs associatifs et institutionnels très dense, la Protection Civile déploie quotidiennement ses équipes bénévoles sur près de 25 000 manifestations par an. Elle met également son savoir-faire et son professionnalisme au service des pouvoirs publics lors de plans préfectoraux. Elle secourt plus de 100 000 personnes par an.

Les dispositifs prévisionnels de secours

Avec une présence sur pas moins de 500 représentations locales en France, la Protection Civile est une référence reconnue pour le professionnalisme de ses équipes bénévoles formées au secourisme et au secours socio-psychologique pour prodiguer les premiers soins en liaison avec les SAMU

et les SDIS sur des évènements publics ou

De la manifestation locale aux plus grands rassemblements français, la Protection Civile a acquis une réelle expertise dans le domaine de l'adaptation des couvertures sanitaires. La Protection Civile est présente sur les plus grands événements français : les Vieilles Charrues, Les fêtes de Bayonne, Fêtes Maritimes de Brest, le Carnaval de Nice, Marathon de Paris, Braderie de Lille, le Mondial de l'Auto...

Les opérations de secours

La Protection Civile intervient en adjonction des services publics lors de Plans ORSEC, Plan Canicule, Pandémie Grippale ou Plan Grand Froid. Formées pour toutes les situations, les équipes bénévoles de la Protection Civile sont amenées à renforcer les réseaux de secours des SAMU et des Sapeurs-Pompiers notamment en lle de France mais également sur les grandes agglomérations. Elle développe également des unités spécialisées (Cynotechnie, Sauvetage aquatique,...) pour élargir ses missions conventionnées (Gendarmerie, etc.).

La formation des populations

La Protection Civile s'investit dans la prévention des risques auprès du grand public, des collectivités territoriales, établissements scolaires et entreprises.

Agréée pour l'enseignement, elle dispense des formations adaptées. De l'initiation aux gestes de secours à la simple utilisation d'un défibrillateur (Urgence Cardiaque), elle invite chaque citoyen à devenir sauveteur en se formant au PSC1 (Prévention et Secours

Civique de Niveau 1). La Protection Civile est habilitée INRS pour dispenser également des formations en entreprises (SST, PRAP, CPS). A son initiative et avec ses partenaires (MAIF, FFSA, AXA Santé, etc.), elle participe à des actions partout en France pour inciter les citoyens à devenir acteur de leur sécurité et celle des autres.

L'aide aux populations

A la demande des autorités de l'Etat (préfectures, mairies, etc.), des organismes publics ou privés (centres hospitaliers, SNCF, ERDF, services autoroutiers, etc.) ou à son initiative. la Protection Civile met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour porter assistance aux populations sinistrées et en détresse. La Protection Civile intervient sur tous les types de catastrophes qui frappent les communes.

Une force bénévole expérimentée

Présente sur 91 départements métropolitains et d'Outre-Mer, la Protection Civile dispose de moyens humains et logistiques déconcentrés prêts à être mobilisés et à intervenir avant, pendant et après la crise partout en France. Cette solidarité interdépartementale a déjà fait ses preuves à maintes reprises et continue de se développer. Explosion de l'usine AZF, naufrage de l'Erika, tornade d'Haumont, tempête Xynthia, tremblement de terre à Haïti, inondations dans le Sud-Est français,... Grâce à ses expériences multiples, et ses moyens lourds, cette force bénévole est devenue indispensable.

Un appui technique et humain incontournable

En cas de crise, la Protection Civile est également disposée à aider le maire (ou le préfet) et les services publics dans la coordination et la gestion du bénévolat spontané et des réserves communales (voir encadré). Force d'appui logistique et humaine pour les services de secours, ses bénévoles renforcent la protection des centres vitaux et le maintien des besoins primordiaux. Formées notamment aux secours socio-psychologiques, des équipes sont présentes également pour écouter et soutenir les personnes choquées. Aujourd'hui, la Protection Civile constitue une des premières forces d'organisation, d'accueil et d'hébergement d'urgence en France.

Au titre de son expertise, sous la forme d'un retour d'expérience, la Protection Civile

répond à l'invitation du comité de défense civile de l'ANAJ-IHEDN (Association Nationale des Auditeurs Jeunes de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale). En présence du docteur Christian WAX, Président de la Fédération Nationale de Protection Civile, une conférence sera organisée le 6 juin 2013 qui aura pour thème : La gestion de crise et le soutien aux populations en cas de crise majeure. L'intervenant est monsieur Paul FRANCHETERRE, administrateur national.

Elle organise son 21^{ème} Congrès National, les 30, 31 août et 1 septembre 2013 à Nantes qui reviendra notamment sur la thématique

des missions de soutien aux populations et de la collaboration avec les collectivités territoriales. Enfin, elle participera au prochain Salon des Maires et des Collectivités.

Contact:

Protection Civile 107, quai du Docteur Dervaux 92600 Asnières-sur-Seine opertationnel@protection-civile.org www.protection-civile.org

La Protection Civile et les réserves

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 incite les maires à se doter d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) formée de volontaires, spécialisés ou non, placée sous son autorité.

Les différentes associations départementales de Protection Civile agréées et leurs représentations locales peuvent aider les collectivités dans cette organisation.



Inondations - Roquebrune dans le Var - Juin 2010

En amont, elles peuvent mettre à la

disposition des municipalités leurs expériences et leurs conseils notamment dans sa mise en place et dans la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde qui en détermine les champs d'action en collaboration avec les autres acteurs de la sécurité civile. Elle peut participer à l'animation de la réserve en relayant les messages de prévention et former les réservistes communaux.

En temps de crise, les équipes locales de la Protection Civile, sous l'autorité du maire (ou du préfet) sont amenées à participer aussi bien en termes d'évacuation, d'accueil et d'hébergement que d'accompagnement, et surtout de soutien technique. Elles peuvent encadrer les réservistes communaux dans leurs missions d'aide quelles que soient leurs compétences.

En post-crise, la Protection Civile accompagne les autorités et les sinistrés dans le retour à une situation acceptable au moment du désengagement progressif des secours. Ses bénévoles formés au secours socio-psychologique restent à l'écoute des victimes. A l'aide des réservistes, ils peuvent se mobiliser jusqu'au retour à l'habitabilité des domiciles.

Plusieurs Associations Départementales de Protection Civile, dont celles du Bas-Rhin et du Territoire de Belfort, ont créé récemment **leur Réserve Départementale de Protection Civile**, où chaque réserviste adhère, se forme et se mobilise au côté des intervenants bénévoles de la Protection Civile. Cette autre force d'intervention permet de répondre encore mieux aux sollicitations lors d'évènements d'exception.

C'est l'heure DICRIM...

Habitants participez!

Justine Menguy, Service Sécurité Civile, Santé Publique, ERP et Environnement, Mairie de Salaise sur Sanne

a gestion des risques majeurs est une préoccupation forte de la commune de Salaise sur Sanne. Au fur et à mesure de la mise en œuvre d'actions spécifiques et de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT), l'équipe municipale a souhaité associer plus fortement sa population à cette politique.

En 2011-2012, des opérations destinées aux jeunes ont été conduites par le service sécurité civile et le service jeunesse de la mairie. Des interventions au collège, mais surtout les stages « sécurité civile » mis en place pendant les vacances scolaires, ont permis de saisir les interrogations et attentes des jeunes dans ce domaine. Par ailleurs, la commune a commandé un diagnostic sociologique sur la perception et les représentations des risques technologiques par la population. Ce travail a posé les bases d'un dispositif participatif pour mobiliser la population sur ces questions de risques majeurs et de cohabitation avec des risques industriels. En parallèle, la commune s'est engagée dans une démarche de démocratie participative avec l'instauration progressive de conseils de quartiers.

Les résultats du diagnostic sociologique et les contacts privilégiés avec les jeunes sur ces questions ont démontré une faible appréhension des bons réflexes et du précédent DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs). L'équipe municipale a décidé de concevoir un DICRIM moins institutionnel accompagné d'un véritable projet communication, aboutissant ainsi à « C'est I'heure DICRIM » comprenant le DICRIM, 4 courts-métrages sur les bons réflexes, une manifestation de break-dance et une réunion publique.

Choix a été fait d'aborder ce projet sur un plan burlesque, cette tonalité facilitant la



diffusion des bons réflexes auprès de la population sans tomber dans le catastrophisme. Cette approche décalée et caractérisée par une attaque de zombies et autres monstres, s'est appuyée sur des expériences outre-atlantique.

Interpeller les habitants d'une manière différente et détournée

Pour impliquer davantage la population dans cette politique, les courts-métrages ont été réalisés avec des jeunes durant les vacances de Toussaint 2012. Ce stage, présenté comme un stage « cinéma », a permis aux ieunes d'appréhender le cinéma muet, de se familiariser avec la fabrication d'effets spéciaux et l'animation, mais surtout avec les risques majeurs et le DICRIM.

Une fois les montages terminés, la collectivité a opté pour des vecteurs de communication largement utilisés par les jeunes en diffusant les courts-métrages sur YouTube et le compte Facebook du service ieunesse, tout en gardant des modes de communication plus classiques (site internet de la collectivité, magazine municipal, affichage...). Ces outils ont l'avantage de permettre aux habitants de commenter, instaurant ainsi une communication ascendante avec les habitants.

Pour promouvoir la réunion publique du projet, la commune s'est engagée avec l'association Rember Crew pour distribuer de manière originale les tracts annonçant cette réunion. Cette jeune association a pour but de pratiquer et faire découvrir les cultures urbaines. Pour rester en cohérence avec l'ensemble du projet et interpeller la population, c'est déguisés en zombies que les danseurs de break dance de cette association ont effectué leurs prestations dans les centres commerciaux de la commune.

Ce projet conçu et conduit de manière transversale par trois services (jeunesse, communication et sécurité civile) a été initié en juin 2012. Le projet s'est terminé avec la tenue d'une réunion publique fin mars 2013 (une évaluation du nouveau DICRIM sera effectuée à l'automne 2013 lors de la campagne d'information sur les risques industriels).

Les assises sur la politique

de prévention du risque inondation :

Une journée de réflexion nourrie du travail préalable avec 80 citoyens gardois.

Laure-Agnès Suita – Directrice de la MEOP (évaluation – organisation – pilotage et concertation citoyenne) au Conseil général du Gard

I y a 4 ans, à l'occasion de la construction de son Agenda 21, le département du Gard s'est engagé dans une nouvelle gouvernance en prenant l'engagement d'associer plus étroitement les citoyens aux politiques publiques départementales. Il s'est ainsi doté d'une charte de la concertation citoyenne élaborée par 19 citoyens pour donner un cadre à ces démarches, des principes et des valeurs.

C'est donc tout naturellement que, pour préparer les assises du 16 novembre 2012 au Pont du Gard, sur la politique de prévention du risque inondation, qui portaient sur la notion d'acceptabilité du risque et l'intérêt d'associer des citoyens, un travail en amont avec les Gardois a été lancé, à la demande des élus du Conseil Général (CG).

L'enjeu était important, les délais serrés et il a fallu choisir la bonne méthode pour être

prêt le 16 novembre, c'est-àdire faire part aux 200 élus locaux présents et aux experts, des propositions des citoyens.

Un panel de 80 personnes choisies sur quatre bassins versants du Gard, par une société de recrutement, a été réuni à deux occasions :

 Dans un 1er temps, et sur chaque bassin versant, un groupe de 20 personnes a travaillé sur la question
 Quelles sont les conséquences dans votre quotidien de vivre en zone inondable? Les deux animatrices et le service Eau et Rivière du CG du Gard ont d'abord pris un temps pour expliquer aux personnes présentes pourquoi et comment recueillir leurs avis, leurs idées, et leur rappeler les principes de la politique de prévention des risques. C'est avec des post-it que chacun a pu s'exprimer, sans chercher ni consensus ni conviction mais au contraire la diversité des points de vue et des vécus.

• Une 2ème réunion à Nîmes a regroupé les 80 personnes pour répondre à la question « Pourquoi et comment impliquer les citoyens ? ». C'est la méthode du world café qui a été retenue, qui permet à un nombre conséquent de personnes de s'exprimer sur tous les aspects d'une question et en un temps record. Autour de 6 tables, 12 personnes et un animateur ont ainsi abordé la place du citoyen aux différentes étapes comme l'information, la connaissance du risque, la gestion de crise...

Basé sur le principe de la capitalisation des idées, chaque groupe de 12 personnes changeant de table et complétant les idées du groupe précédent, le world café a été d'une efficacité redoutable, dynamique et ludique à la fois.

Ainsi pour chaque projet donnant lieu à la participation active des citoyens, il faut prendre le temps d'élaborer une démarche, en fonction de l'objectif recherché (recueillir un avis, avoir des propositions nouvelles, co-construire un projet...) et ensuite choisir sous quelle forme mobiliser les citoyens (panel ad hoc, réunion publique, questionnaire en ligne...)

Des méthodes participatives doivent être favorisées dans tous les cas, pour que des gens qui ne se connaissent pas, puissent produire une proposition collective en très peu de temps et y prendre plaisir!

...



Concours national

« Mémo'Risks, ma ville se prépare »

L'action éducative, civile et citoyenne sur le thème des risques majeurs



Camille Bezzina, Engagé service civique à l'Institut des Risques Majeurs

ans une volonté d'informer dès le plus jeune âge les citoyens et de leur inculauer une réelle culture du risaue. l'association Prévention 2000 et la Fondation La Main à la pâte ont lancé pour l'année scolaire 2012/2013, avec le soutien en Rhône-Alpes de l'IRMa, un concours national pour la prévention des risques naturels. Dans le cadre de l'éducation aux risques majeurs, ce concours a pour objectif d'aider les enfants à prendre conscience des risques naturels qui concernent leur commune. Intitulée « Mémo'Risks, ma ville se prépare », cette opération encourage également les mairies à se rapprocher des écoles de leur territoire qui souhaitent concourir pour développer un travail partenarial.

C'est ainsi que sous l'impulsion d'Eléonore Perrier, conseillère municipale déléguée à la sécurité civile, la ville de Grenoble a lancé, à l'automne 2012, un appel à candidature à l'ensemble des écoles élémentaires de son territoire. Quatre classes des écoles Anthoard et Lucie Aubrac se sont inscrites au concours. Ces élèves ont eu l'occasion jusqu'à la fin du mois de mai 2013 (clôture du concours) de devenir de véritables enquêteurs et globes-trotteurs du risque en découvrant la réalité du risque inondation à Grenoble. Le service Sécurité Civile de la ville, épaulé par l'IRMa, a alors proposé une séance en classe de sensibilisation aux risques majeurs pour une première prise de conscience. Puis, accompagnée par le spécialiste Jean-Pierre Charre, historien et géographe, chacune des classes a pu découvrir le « Grenoble inondable de 1859 » durant une demi-journée intitulée « Opération : Risk'Trotteurs ». Une remontée dans le temps, véritable aventure dans l'histoire, qui a permis aux élèves de mieux appréhender



la réalité de cette crue historique de 1859. Reconnaissance par-là des repères de crues, par ici des gravures mises en place peu après l'événement par les habitants sinistrés.

Pour conclure leur sortie, une interprétation géographique, hydrologique et géologique du haut de la Bastille est venue enrichir leurs connaissances sur le territoire où ils vivent. Le Drac, l'Isère, le dragon, le serpent, l'endiguement, les champs d'inondation, un vocabulaire pour faire de ces enquêteurs de vrais spécialistes. Quelques jours plus tard, ces mêmes petits enquêteurs ont eu le privilège d'entrer dans les couloirs interdits au public des archives départementales de l'Isère pour remonter à travers la mémoire collective du risque inondation en découvrant, grâce à Bernard Gerin, manuscrits originaux, rouleaux, cartes de zones inondées de 1740, recueil des déluges du XVIIIème siècle... Une visite fascinante pour leur travail de « Reporter » du risque. Avec autant d'informations, les élèves des guatre classes ont ensuite monté un reportage sur

le risque inondation et sa perception, notamment grâce à un questionnaire écrit de leur main et transmis à leurs parents.

Pour clore ce concours, la pièce de théâtre « Oui mais si ca arrivait », sensibilisation originale aux risques majeurs, s'est jouée le 28 mai 2013 à l'Auditorium du Musée de Grenoble pour l'ensemble des élèves ayant participé à l'opération. Ce concours n'a pas laissé les médias indifférents puisque France 3 Alpes, France Bleu Isère ainsi que le Dauphiné Libéré se sont penchés sur ces quatre classes afin de les suivre tout au long de cette démarche d'information préventive civile et citoyenne... Civile et citoyenne, car les enfants ont également joué un rôle actif « d'ambassadeur de la prévention du risque » pour promouvoir la mise en place dans leur foyer du Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) que la ville de Grenoble souhaite généraliser sur son territoire. Les écoliers et la mairie de Grenoble travaillent main dans la main pour que notre société devienne plus résiliente...

UNALCI France Inondations

Union Nationale des Associations de Lutte Contre les Inondations - www.unalci-france-inondations.org



Jacques Avrillon, Co-président pour la région lle de France, UNALCI France Inondations

NALCI France Inondations est une union nationale d'associations de victimes d'inondations créée en 2002. Nous avons pour objectif la défense des victimes d'inondations et la collaboration à la recherche d'une meilleure maîtrise des phénomènes hydrologiques. Notre union regroupe près de 120 associations adhérentes directement ou indirectement réparties sur tout le territoire. Nous nous sommes mobilisés en 2008 pour nous élever contre la réforme de l'indemnisation CAT/NAT qui initialement prévoyait la modulation de la prime additionnelle sur tous les contrats d'assurance en fonction de l'exposition aux risques d'inondations, pour les particuliers comme pour les collectivités ou les entreprises. Nous appuyant l'alinéa 12 du préambule de la Constitution Française qui stipule

« La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales », nous avons sensibilisé les élus de l'Assemblée Nationale et du Sénat et sollicité leur soutien à notre démarche d'opposition à cette réforme dans son état primitif. Nous avons semble-t-il été entendus puisque successivement, Mme Lagarde et M Baroin nous ont assuré que les particuliers seraient exclus de cette disposition.

En 2009, nous avons été sollicités par la DGPR pour siéger au COPRNM en qualité de personnalités qualifiées représentant les populations inondées. Depuis l'installation du COPRNM, le 10 septembre 2009, nous avons été présents et avons participé réqulièrement à toutes les séances plénières et groupes de travail mis en place. Nous avons démultiplié notre participation en siégeant au titre du COPRNM, à la CMi ainsi qu'à la commission technique de la CMi. Nous avons présenté un candidat et son suppléant au CODOR du SCHAPI. Nous avons également été sollicités pour désigner un représentant au COPIL des Assises Nationales des risques naturels (Bordeaux, janvier 2012). Vingt cing associations de

l'UNALCI ont participé à ces premières assises. Nous sommes également représentés au comité des utilisateurs de l'ONRN. Nous sommes membre du Conseil d'Administration de l'AFPCN. Nous avons des représentants qui siègent aux comités de bassins de différentes régions.

Parallèlement, sur le terrain, au plus près de la population et à l'initiative de nos associations de base, nous avons mené des actions dont elles sont porteuses et que l'Union soutient et accompagne. Après les événements dramatiques du Var en 2010 et 2011, une forte éclosion d'associations et une mobilisation dynamique ont amené à la défense de dossiers importants (CIL de la Grenouille, bassin du plan de la Garde, Le Pradet, Draguignan, le Bassin du Val d'Argens, Roquebrune-sur-Argens), mobilisation d'une commission sénatoriale sur les inondations du Var sollicitée par l'association VIVA et les associations de Draguignan et alentours. Cette commission, présidée par le sénateur Louis Nègre et dont le sénateur Pierre Yves Collombat est le rapporteur, a rendu en septembre 2012 un important rapport sur le sujet. Nous menons une action permanente de sensibilisation et de défense des zones humides. En Ile-de-France, une étude est menée autour de la question des abaissements de barrages et de l'ouverture des écluses, en prévention et écrêtement des crues. Des débats contradictoires ont lieu entre VNF et nos associations sur les effets du projet Seine Nord Europe, concernant les inondations dans la vallée de l'Oise aval et sur le projet Magéo de mise au grand gabarit de l'Oise entre Compiègne et Cambrai. En effet, VNF semble vouloir fermement ignorer la loi 2012-77 du 24 janvier 2012 qui précise dans son chapitre premier, article L.4311-1, les dispositions relatives aux missions et à l'organisation de VNF : - 3° alinéa - concourt au développement durable (l'établissement public) et à l'aménagement du territoire, notamment par la sauvegarde des zones humides et des aménagements nécessaires a la reconstitu-

tion de la continuité écologique, la prévention des inondations, la conservation du patrimoine et la promotion du tourisme fluvial et des activités nautiques. Ainsi nous menons des activités tous azimuts dont l'origine remonte de nos associations de base au plus près du terrain et de la réalité vécue par les populations inondées. Sans déroger à nos objectifs et orientations, nous avons cru important de nous investir auprès de la DGPR et de toutes les structures naissantes qui se déploient dans l'adaptation de la DI (Directive Inondation Européenne) parce que nous pensons que cette adaptation de la directive européenne dans notre législation menée par le Ministère du Développement Durable et la DGPR est extrêmement positive pour notre pays et ses populations et qu'il est important, comme le stipule la directive européenne, que la concertation avec le public ou les populations soit pour la première fois fortement recommandée. Cet investissement est assuré par des bénévoles représentants de notre conseil d'administration et de nos associations de base.

Un article complémentaire a été mis en ligne sur le site internet de l'IRMa (www.irma-grenoble.com) ; le 31 mai 2013 dans la rubrique « actualité »

Sigle

- DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques
- OPRNM: conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs
- SCHAPI : Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations
- AFPCN : Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles
- CMi : Commission Mixte inondation
- CODOR: Conseil d'orientation
- COPIL : Comité de pilotage
- CIL : Comité d'Intérêt Local
- VIVA : Vivre Installé en Val d'Argens
- VNF : Voies Navigables de France
- ONRN : Observatoire National des Risques Naturels

Des exemples

d'actions concrètes menées par des associations

Par Josette FAYS, Présidente fondatrice "V.I.E de l'eau" - Var inondations ecologisme -Association départementale agréée Protection de l'Environnement Adhérente de l'UNALCI France Inondations http://www.varinondations.com Siège social : hôtel de ville Avenue du 6ème R.T.S - 83210 Solliès-Pont E-mail: var.inondations.ecologisme@hotmail.fr le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Crau, proposé en enquête publique, n'en tenait pas compte. Seules les associations vigilantes se sont rendu compte, grâce à l'intervention de V.I.E DE L'EAU (anciennement CIC Gapeau), que la majeure partie de l'Estagnol, se trouvait classée en zone 3AU, (« AU » signifie « À Urbaniser »).

La sauvegarde du Marais de l'Estagnol, un des derniers marais d'eau douce du littoral méditerranéen

Depuis des années, le marais de l'Estagnol dans le Var (83) souffrait de remblaiements. Le projet final était l'établissement d'une zone d'activité industrielle.

Il y a encore cinquante ans, la zone marécageuse couvrait 60 hectares et on y chassait le canard. A partir d'études du Conseil Général en 2003, elle était répertoriée zone humide « ZH » jouant un rôle de régulation des eaux lors des étiages et des crues. Un remblaiement complet ne pouvait aboutir qu'à supprimer des zones d'expansion et se traduirait en compensation par la construction de bassins de rétention, avec des coûts pour la collectivité tout à fait significatifs.

En clair, on supprime une zone humide naturelle que l'on remplace par des bassins artificiels coûteux.

Bien évidemment, les 9 associations d'inondés et de protection de l'environne-

ment se sont battues pour ce qui constituait pourtant une action évidente au respect de la protection des zones humides au travers de la loi sur l'Eau et simplement prévention contre les inondations.

Les méfaits de la construction en zone inondable sont bien connus, pourtant Ainsi l'Estagnol devenait constructible, ce qui la condamnait à terme, à être complètement remblayée.

Grâce à une forte mobilisation des associations autour de V.I.E DE L'EAU et des services de l'état, le préfet a ordonné la remise en état du site ; après plusieurs mois, la nature a enfin repris ses droits.

Mais, le préfet n'ayant pas engagé d'action juridique contre le classement en zone « à urbaniser », ce sont les associations, réunies en collectif, pour ce cas d'espèce, qui ont saisi la justice pour obtenir l'annulation du « P.L.U. ». L'Estagnol a finalement était sauvé et la commune a reconnu son erreur en ne faisant pas appel du jugement.

Seulement 50 poteaux béton à enlever...

Ce dossier a donné beaucoup de fil à retordre mais la patience et la persévérance sont des qualités de l'équipe V.I.E DE L'EAU... Ainsi de nombreuses actions ont été engagées auprès des élus craurois (83) et surtout envers le propriétaire riverain



pour protéger la végétation de sa berge et éviter l'aggravation des risques d'inondation. Il faut reconnaître que le nouveau maire a rapidement traité ce dossier.

Finalement, après trois années de sensibilisation, le propriétaire avec l'aide de maire a fini par procéder à l'enlèvement des poteaux en 2009.

Actions en justice **Haras Bois Soleil**

A Méounes-les-Montrieux, quand une propriétaire déboise plusieurs hectares en zone naturelle pour aménager un centre équestre et construit 1 300 m² de constructions non autorisées, les inondations ne sauraient tarder... Puis, si les lieux accueillent une centaine de chevaux au cœur d'une zone karstique (sol comparable à une éponge) sur laquelle se trouvent des avens (gouffres naturels en liaison avec la nappe phréatique), on obtient rapidement une eau de forage impropre à la consommation suite à l'écoulement des eaux de lessivage du purin et du fumier et, même à l'heure de l'apéro, âme sensible s'abstenir!

Grâce à l'action menée, ces faits ont été présentés à la justice pour non-respect du Règlement Sanitaire Départemental et constructions non autorisées par un permis de construire. Après huit années de procédures, les condamnations sont tombées avec, au total, plus de 200 000 euros d'amendes, de dommages et intérêts. Les 1 300 m² de constructions illégales ne seront plus qu'un mauvais souvenir en octobre 2013.



